

## EDITO

### SOMMAIRE

- 1 – Edito
- 2 – Formations syndicales : Rappel
- 3 – 13 octobre 2023
- 4 – Actu départementale
- 5 – Arrêts maladie et congés payés
- 6 – Hommage à nos camarades
- 7 – Indecosa-CGT
- 8 - KANKOIHOUKI

#### Pour joindre l'UD

(permanences de 8H à 13H30)  
Tel : 03.84.24.43.65  
Ou [ud39@cgjt.fr](mailto:ud39@cgjt.fr)

Site Internet : [www.cgjtjura.fr](http://www.cgjtjura.fr)



#### Page Facebook

« Union Départementale CGT du Jura »



## NON à « France Travail » !

Le projet de loi dit "plein emploi" est un cauchemar technocratique et violent. Il prévoit de transformer Pole Emploi, et de le nommer « France Travail ».

La CGT s'oppose à ce projet qui va à l'encontre de sa proposition d'un service public de l'emploi et de la formation.

Obligation d'inscription pour toutes les allocataires du RSA, chasse aux privé·es d'emploi en général par le durcissement des sanctions, externalisation du service public vers des prestataires privés, accueil tout numérique au risque du non-recours au droit...La CGT dénonce ce projet de loi, durci par la droite en première lecture au Sénat.

**Pour financer France travail, le gouvernement annonce une nouvelle ponction de 12 milliards d'euros sur quatre ans sur l'assurance chômage, tout en baissant la participation de l'État.**

Le plan soi-disant « plein emploi » est en réalité le plein d'emplois précaires et une souffrance accrue des deux côtés du guichet, pour les inscrit·es à Pôle emploi, pour les jeunes dans les missions locales, pour les allocataires du RSA, comme pour les agent·es de ces organismes.

*Le bureau de l'UD CGT du Jura.*

# Formations syndicales



*équiper pour agir*

## Rappel

**Notez les dates ! Pensez à vous inscrire !**

**N'oubliez pas de faire la demande à l'employeur UN MOIS AVANT avec les bons modèles de demandes ! (modèles de demande dans le Trait d'Union du mois dernier, ou demandez à l'UD)**

- **S'impliquer dans la CGT** : 1 journée 9h à 17h – UL de DOLE

**Deux sessions : mardi 17 octobre 2023 ou jeudi 16 novembre 2023**

Ce module s'adresse aux nouveaux syndiqués. Dans Le nouveau parcours de formation syndicale générale, ce module devient la première étape « obligatoire ». Il est donc impératif que les syndiqués puissent y avoir accès rapidement et facilement après leur adhésion. Sa durée est d'une journée. Il vise à comprendre les valeurs de la CGT ainsi que la place et le rôle de chacun dans notre organisation.

- **Participer à la vie de la CGT Module 3** (ex niveau 1) : 3 jours de 9h à 17h – UL de Dole

**du mardi 7 novembre au jeudi 9 novembre 2023**

Ce module de 3 jours est la suite du précédent, il a pour objectif de permettre aux stagiaires de connaître et d'avoir la capacité de mettre en œuvre la démarche revendicative de la CGT pour gagner de nouvelles conquêtes sociales.

- **Membres des CSSCT** : 5 jours – à l'UD à LONS

**Du 6 au 10 novembre 2023**

Cette formation ne concerne que les membres des CSE qui sont membres de la Commission SSCT. Elle a pour objectif de permettre de maîtriser son mandat de membre de la CSSCT et de connaître l'ensemble des prérogatives des élus.

## INSCRIVEZ VOUS :

**Pour les formations à l'UL de Dole :**

- **par mail à [formation.cgt.dole@orange.fr](mailto:formation.cgt.dole@orange.fr)**

**Pour les formations à l'UD à Lons :**

- **par mail à [ud39@cgt.fr](mailto:ud39@cgt.fr)**

# **En grève, en manifestation intersyndicale, 6 RAISONS DE SE MOBILISER**

**le 13 Octobre 2023**

## **Pour nos salaires**

Alimentation, loyer, énergie, transports : tout augmente sauf les salaires.

Pendant ce temps, les grandes entreprises continuent de multiplier leurs profits sans rien lâcher en contrepartie. Grâce à nos mobilisations, c'est l'augmentation générale des salaires qui est aujourd'hui le mot d'ordre commun : du salaire net pour vivre au jour le jour et du salaire brut (maladie, maternité, chômage, retraite...) pour nos protéger tout au long de nos vies.

La CGT est mobilisée pour l'indexation des salaires sur les prix pour que les fiches de paye ne soient plus amputées par l'inflation et l'ouverture de négociations dans l'ensemble des entreprises, les branches et dans la fonction publique.

## **Pour l'égalité**

Malgré l'affichage « grande cause nationale », les femmes sont toujours payées un quart de moins que les hommes en moyenne.

La CGT est mobilisée pour l'égalité salariale et professionnelle : revalorisation des métiers à prédominance féminine et transparence pour l'index « égalité », pénalisation des employeurs qui discriminent.

## **Pour nos services publics**

Hôpitaux, petite enfance, aide à l'autonomie, travail social, écoles, enseignement supérieur, recherche... nos services publics sont à l'agonie.

La CGT est mobilisée pour des investissements massifs dans les services publics de proximité et de qualité qui privilégient l'accueil physique des usager.es.

**Rassemblements dans le Jura :**

**Plus d'infos très prochainement sur notre site : [www.cgtjura.fr](http://www.cgtjura.fr) ou notre page Facebook :**

**« Union Départementale CGT du Jura »**

## **Pour nos retraites**

La réforme des retraites qui s'applique depuis le 1<sup>er</sup> septembre est toujours aussi injuste, brutale, injustifiée et impopulaire. Le combat se poursuit en mettant la pression dans les négociations en cours pour l'Agirc-Arcco (retraites complémentaires) et celles qui doivent s'ouvrir dans les branches au sujet des départs anticipés.

La CGT est mobilisée pour la retraite à 60 ans et avant en cas de pénibilité, ainsi que la prise en compte des années d'études dans le calcul de la retraite.

## **Pour nos droits**

De nombreuses luttes font irruption dans le paysage médiatique. De nombreuses luttes font irruption dans le paysage médiatique. Elles ne sont que la pointe de l'iceberg. Partout où les salarié-es s'organisent dans un syndicat, le rapport de force se renverse et des avancées concrètes et quotidiennes deviennent possibles.

La CGT est mobilisée pour rassembler les salarié-es, écouter et porter les revendications, les représenter dans les instances et dans les mobilisations et gagner des avancées réelles et durables dans l'intérêt du monde du travail.

## **Pour l'environnement**

Les conséquences du dérèglement climatique sont dramatiques.

Il est urgent d'agir pour une transition écologique socialement juste et une réelle planification, construite avec les travailleuses et travailleurs, afin d'anticiper les besoins en formation et qualification ainsi que la création ou recréation de filières entières.

La CGT est mobilisée pour conditionner les aides publiques à des critères sociaux et environnementaux élaborés avec les salarié.es et leurs représentant.es.



# Actualité départementale

## Quelques dates à noter !

**AG de rentrée des retraités CGT du Jura : Mercredi 27 septembre 2023 de 9 H à 12 H, salle de Savagna à Montmorot.**

**AG de rentrée de l'UL de Lons : Samedi 30 septembre 2023 de 9 H 00 à 12 H 00, à l'UL de Lons.**

**Congrès de l'UL de Lons : Vendredi 27 octobre 2023, salle de Savagna à Montmorot.**

\*\*\*\*\*

**Libertés syndicales : manifestation du 6 septembre 2023 à Lons Le Saunier.**

Suite aux actions menées durant la lutte contre la réforme des retraites, Sébastien Menesplier, secrétaire confédéral de la CGT et secrétaire général de la fédération CGT Mines-Énergie, devait se présenter à la gendarmerie de Montmorency, mercredi 6 septembre 2023. Une convocation qui ne passe pas auprès de la CGT qui appelait à se rassembler ce jour-là devant les préfectures.

A cette occasion, une manifestation a été organisée à Lons Le Saunier et le syndicat CGT Energie Franche-Comté Sud et l'UD CGT du Jura ont été reçus en Préfecture.

Face à cette décision, Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT a transmis une lettre à la première ministre : *"il faut remonter aux heures sombres de la période de décolonisation pour voir un secrétaire confédéral de la CGT être convoqué pour son action militante"*. Cette nouvelle convocation marque *"un nouveau cap dans la répression de l'activité syndicale"*.

Au total, près de 400 plaintes ont été déposées contre les militants des syndicats de la fédération des Mines et de l'Énergie dans le cadre de la lutte contre la réforme des retraites. *"L'État français s'honorerait à faire respecter et garantir les libertés syndicales, le droit de manifester et de faire grève plutôt que de s'enfoncer davantage dans une politique répressive"*, a conclut Sophie BINET.

**Manifestations du 23 septembre 2023 :**

avec d'autres syndicats, associations et organisations, le CGT appelait à participer aux marches solidaires organisées pour les libertés publiques et syndicales, contre le racisme systémique et les violences policières, et pour la justice sociale.

Dans le Jura, une centaine de personnes ont manifesté à Dole.



## Les arrêts maladie ne sont pas du repos : la Cour de cassation confirme la victoire de la CGT !

Par plusieurs décisions rendues le 13 septembre 2023, la Cour de cassation confirme la victoire de la CGT sur l'application de la directive européenne sur le temps de travail et n'assimile plus l'arrêt maladie d'origine non professionnelle à du temps de repos.

Ces décisions n'interviennent pas par hasard car la Cour administrative d'appel de Versailles avait déjà condamné l'État le 18 juillet dernier pour mauvaise transposition de la directive européenne « temps de travail », publiée en 2003, à l'occasion d'un contentieux porté par la CGT, FO et l'Union Syndicale Solidaires (cf. communiqué de presse de la CGT du 25 juillet 2023).

La Cour de cassation vient garantir une meilleure effectivité des droits des salarié·es à leur congé payé en assurant désormais que :

- les salarié·es en arrêt maladie, qu'il soit d'origine professionnelle ou non professionnelle, pourront acquérir des congés payés pendant leur période d'arrêt maladie,
- en cas d'accident du travail, l'accumulation des jours de congé payé ne sera plus limitée à la première année de l'arrêt de travail,
- la prescription du droit à congé payé ne commence à courir que lorsque l'employeur a mis le ou la salarié·e en mesure d'exercer son droit en temps utile.

De plus, dans un arrêt du même jour, la Cour retient des garanties similaires s'agissant du congé parental et confirme la nécessité pour l'employeur de reporter les congés payés acquis par le ou la salarié·e après la date de reprise du travail. La CGT salue cette décision dont les principales bénéficiaires sont des femmes !

Ces décisions – obtenues notamment par le Syndicat CGT des Transports Urbains de Reims et la Fédération des Transports - viennent confirmer les conséquences que la CGT tirait déjà de la décision de la Cour administrative d'appel et, plus encore, elles munissent désormais les salarié·es d'un droit certain et opposable à leur employeur !



La CGT se félicite de ces décisions dont l'État doit désormais tirer toutes les conséquences : ce dernier ne s'en trouve pas dispensé par la Cour de cassation et doit mettre le droit français en règle avec le droit de l'Union européenne ! Les multiples textes législatifs à venir ou en cours d'examen par le Parlement en sont autant d'occasions.

**Faisons vivre cette jurisprudence et la directive européenne « Temps de travail » ! Il faut s'en emparer, car le droit et les victoires judiciaires ne sont utiles que si on les fait appliquer !**



# Hommage à nos camarades disparus

## **Bernard GRANDVIENNOT :**

Bernard, que ses camarades et amis surnommait « Mousse » nous a quitté le 26 avril dernier, à l'âge de 74 ans. Bernard était retraité du Crédit Agricole.

Il militait à l'Union Locale CGT de Lons Le Saunier, mais surtout au sein de l'association « Indecosa-CGT Jura ». Il a été longtemps le président de notre association de consommateurs dans le Jura. Dans ce domaine de la défense des consommateurs, Bernard avait montré ses grandes compétences, sa profonde humanité et sa bienveillance.

Ses qualités lui ont permis notamment d'être élu président du CTCR de Franche-Comté (Centre Technique Régional de la Consommation). Le CTCR est un lieu qui regroupe les représentants de toutes les associations de défense des consommateurs, et qui apporte à ces associations une assistance technique et juridique afin de soutenir les bénévoles et les salariés des associations locales.



## **Bernard GAUDRY :**



Notre camarade Bernard Gaudry nous a quitté le 1<sup>er</sup> septembre dernier à l'aube de ses 70 ans.

Agent EDF en retraite il a été de toutes les luttes contre la casse des exploitations, contre la fermeture du district d'Arbois, contre l'ouverture du capital et à la mise en concurrence.

Il était un professionnel reconnu, un collègue apprécié et un amoureux du rugby .

Il a été secrétaire de l'Union Locale CGT d'Arbois de 1985 à 1988, il avait la conscience de l'intérêt du travail interprofessionnel. Il a également été membre de la CE du syndicat EDF pendant de nombreuses années.

Nombre de ses collègues et camarades étaient présents aux obsèques où les hommages ont été nombreux y compris au nom de l'UD CGT du Jura et du syndicat CGT EDF.

A ses filles et petite fille, leur été confirmé toute l'amitié que ses collègues et le corps militant avait pour Bernard qui a lutté de toutes ses forces contre la maladie.



## Vente libre de médicaments sans ordonnance Pour INDECOSA-CGT, c'est toujours non !

Régulièrement ce petit refrain bien rodé de la vente libre des médicaments sans ordonnance revient sur le devant de la scène médiatique.

Cette fois ci c'est l'UFC que choisir qui s'y colle avec un certain « machiavélisme » il faut le dire. En effet l'association, qui a mené une étude de prix dans un grand nombre d'officines, pointe des écarts de prix très importants, en l'occurrence de 1 à 3 entre les établissements. L'étude dénonce également la sur-médication dangereuse de nombreux pharmaciens pour des maladies bénignes tels que les rhumes. Il est vrai que l'usage abusif de vasodilatateurs peut avoir des conséquences fâcheuses pour des personnes hypertendues.

Si nous ne sommes pas en désaccord sur plusieurs points conclusifs de cette étude nous trouvons la ficelle un peu grosse sur les préconisations à apporter. En quoi une libéralisation plus ou moins encadrée de l'automédication pourrait résoudre les problèmes soulevés par l'étude ?

**Pour INDECOSA-CGT le médicament, peu importe la forme, n'est pas une marchandise comme une autre.** Il doit rester sous la responsabilité des officines et des docteurs en pharmacie. Sans pour autant cautionner les positions des professionnels du secteur nous rappelons que le bon sens doit primer, il en va de notre santé collective.

En revanche, nous sommes pour un renforcement des contrôles de la DGCCRF (répression des fraudes) notamment sur les relations commerciales entre les différents acteurs que sont les laboratoires, les grossistes répartiteurs et les pharmacies.

**INDECOSA CGT porte un libre accès aux soins pour tous et toutes.** Si la question est le prix des médicaments, les autorités peuvent prendre des mesures plafonnant les prix au sein des officines et garantissant une prise en charge totale au travers du régime de sécurité sociale. **Tout ceci afin de garantir une équité d'accès à la santé pour tous et toutes.**



quand, quoi,  
où, qui



2023



QUAND	QUOI	OU	QUI
27 septembre 2023	AG de rentrée des syndicats et sections de retraités CGT	Salle de Savagna à Montmorot de 9 H à 12 H	Les représentants des syndicats de retraités et sections de retraités du Jura
Samedi 30 septembre 2023	AG rentrée UL LONS	UL Lons De 9 H à 12 H	Tous les militants de l'UL de Lons
9 au 13 Octobre 2023	Formation : participer à la vie de la CGT Module 1 et 2 (ex niveau 1)	Dole	Les syndiqués
13 octobre 2023	Journée intersyndicale de mobilisations et de manifestations	Partout	Tous
17 octobre 2023	Formation : S'impliquer dans la CGT	Dole	Accueil pour les nouveaux syndiqués
27 octobre 2023	CONGRES UL LONS	Salle de Savagna à Montmorot	Les militants de l'UL de Lons mandatés pour ce congrès
7 au 9 Novembre 2023	Formation : participer à la vie de la CGT Module 3 (ex niveau 1)	Dole	Les syndiqués
16 novembre 2023	Formation : S'impliquer dans la CGT	Dole	Accueil pour les nouveaux syndiqués
6 au 10 Novembre 2023	Formation des membres des CSSCT	Lons	Les membres des CSE qui sont au CSSCT

⇒ **UD du JURA** - Tel : 03 84 24 43 65  
⇒ Email : [ud39@cgt.fr](mailto:ud39@cgt.fr)

⇒ **UL LONS LE SAUNIER** -Tel :03 84 47 65 31  
⇒ Email : [cgt-lons@orange.fr](mailto:cgt-lons@orange.fr)

⇒ **UL DOLE** - Tel : **03 84 72 03 77**  
⇒ Email : [cgt.dole@orange.fr](mailto:cgt.dole@orange.fr)

⇒ **UL A/P/S/M** - Tel : 06 08 87 65 87  
⇒ Email : [cgt.arbois@orange.fr](mailto:cgt.arbois@orange.fr)

⇒ **UL CHAMPAGNOLE** - Tel : 03 84 52 49 03  
⇒ Email : [cgt.champagnole@orange.fr](mailto:cgt.champagnole@orange.fr)

⇒ **UL SAINT CLAUDE** - Tel: 06 86 78 55 86  
⇒ Email: [cgt.saintclaud@gmail.com](mailto:cgt.saintclaud@gmail.com)

